



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT



LA LOI D'AVENIR
POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

- DES FILIÈRES PLUS COMPÉTITIVES
- L'AGRO-ÉCOLOGIE AU CŒUR DE PRATIQUES INNOVANTES
- PRIORITÉ À LA JEUNESSE
- AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ : UN DIALOGUE RENOVÉ

Les mesures clés →

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Elevage et chlordécone
Préconisations

DECEMBRE 2012

INRA
cirad

QUI JETTE UN ŒUF,
JETTE UN BŒUF.

STOP
au gaspillage
alimentaire

Inauguration Dothémare Mercredi 11 décembre 2013

ÉCOPHYTO
DOM RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Les agriculteurs
s'engagent

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRICULTURE
MONTAINE
ET DE LA FORÊT

Bulletin
de santé
du végétal

écophyto2018

Bien manger
c'est l'affaire de tous!

Programme National pour l'Alimentation

Dossier de presse

Au plus près des acteurs économiques, du port et de l'aéroport, le site de Dothémare rapproche les services de l'Etat des usagers

Le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable conduisent ensemble depuis plusieurs années deux projets consistant à regrouper tous les agents de la DAAF et de la



DEAL sur deux sites : Dothémare en Grande-Terre (site inauguré en décembre 2013) et Saint-Phy en Basse-Terre (horizon 2015). En effet, jusqu'à présent, les 541 agents de la DAAF et de la DEAL étaient répartis sur 14 implantations.

Les deux projets permettent d'accueillir les agents et les usagers dans des bâtiments aux normes parasismiques et favorisent les synergies entre les services de l'État en Guadeloupe. Ils sont exemplaires en matière de rationalisation des espaces et du point de vue environnemental avec une optimisation des consommations énergétiques.

L'antenne de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt regroupe 22 agents du pôle sécurité sanitaire des aliments, du pôle santé et protection animale, végétale et de l'environnement appartenant au service de l'alimentation ainsi que l'ensemble du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP).

Au plan opérationnel, 9 personnes sont en charge à Dothémare des aspects sécurité de l'alimentation pour la protection de la santé publique. Un volume important d'inspections d'établissements est organisé chaque année à tous les maillons de la chaîne alimentaire, depuis les abattoirs, ateliers de découpe et les autres établissements bénéficiant d'un agrément sanitaire, jusqu'aux établissements en restauration collective, industrie agroalimentaire et ceux dédiés à la remise des aliments directement aux consommateurs.



La santé et la protection des animaux sont également des objectifs majeurs et concernent toutes les espèces d'animaux domestiques. De nombreux contrôles sont réalisés dans ce cadre chaque année.

Parallèlement, une surveillance biologique du territoire est organisée sur toute la Guadeloupe et vise à assurer sa protection vis-à-vis des maladies des végétaux déjà présentes ou qui pourraient être introduites. De même, un ensemble d'inspections dans le domaine phytosanitaire garantit la bonne utilisation des produits phytopharmaceutiques sur le territoire.

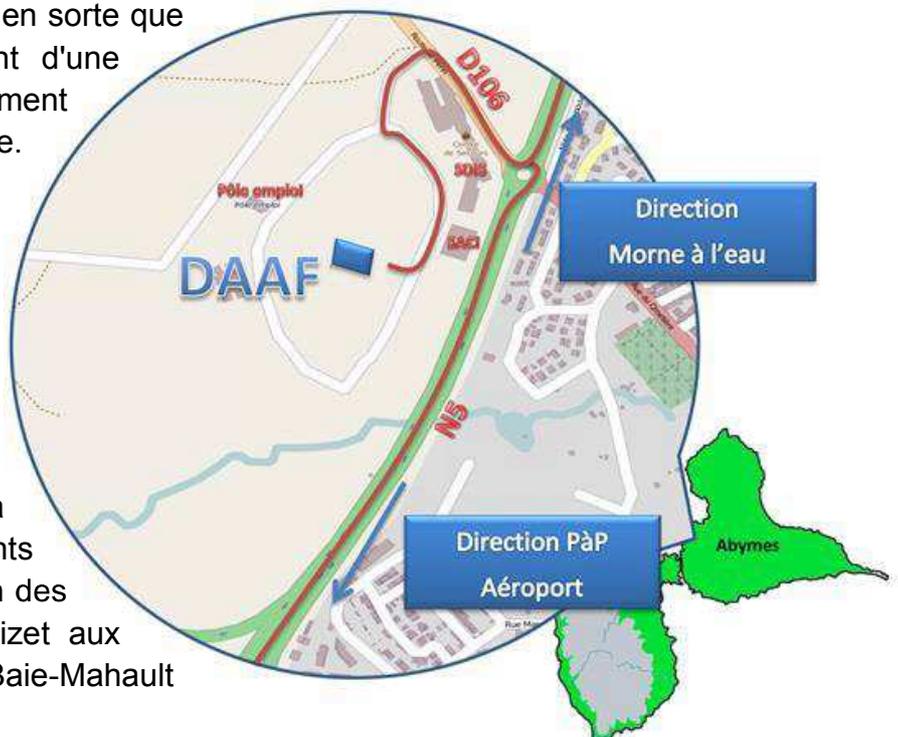
Le suivi du plan Ecophyto est assuré également depuis le site de Dothémare.

Enfin, la protection de l'environnement regroupe les actions en matière de faune sauvage captive et l'ensemble des contrôles des installations classées agroalimentaires et d'élevage.

Ces services sont assurés par 7 agents sur le site.

Depuis Dothémare est également piloté le programme national de l'alimentation (PNA) dont le but est de faire en sorte que les consommateurs disposent d'une alimentation de qualité, notamment en terme d'équilibre alimentaire.

Enfin, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire, service à compétence nationale, est chargé des contrôles vétérinaires et phytosanitaires aux frontières. 5 personnes assurent ces missions à Dothémare. Il dispose de points d'inspection pour la réalisation des contrôles à l'aéroport du Raizet aux Abymes et au port de Baie-Mahault (Jarry).



DAAF Guadeloupe (antenne des Abymes)

ZAC de Kann'opé
Bâtiment G
Dothémare II
97 139 Les Abymes
Téléphone : 05 90 99 60 50
Courriel : daaf971@agriculture.gouv.fr

Contacts Presse

Vincent Faucher Directeur
05 90 99 09 11

Antoine Maillard Chef antenne des
Abymes
05 90 99 6078

Didier-Laurent Aubert Chargé de
communication
06 90 75 28 88

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Guadeloupe

met en œuvre les politiques publiques de l'alimentation, de l'agriculture, du développement des territoires ruraux, de la forêt et de l'enseignement agricole

Promouvoir un développement harmonieux des territoires ruraux
Préserver la place de l'agriculture et de la forêt



La DAAF regroupe

- la Direction de l'Agriculture et de la Forêt
- la Direction des Services Vétérinaires

Mettre en œuvre les politiques d'appui en matière agricole et promouvoir le développement endogène



Recueillir, analyser et diffuser les informations statistiques et économiques agricoles



Mettre en œuvre les politiques communautaires (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)



Assurer la santé et la protection des animaux et végétaux
Prévenir les risques liés aux productions animales et végétales



Accompagner et promouvoir l'enseignement agricole



Assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation



Bénéfices

- accès simplifié aux services de l'Etat
- regroupement de l'expertise technique de l'Etat
- approche cohérente des besoins de la population

DAAF Guadeloupe *Antenne des Abymes*
Jardin Botanique *ZAC de Kann'opé* daaf971@agriculture.gouv.fr
97 109 Basse-Terre *Bât. G, Dothémare II*
Tel : 05 90 99 09 09 *97 139 Les Abymes* http://daaf971.agriculture.gouv.fr
Fax : 05 90 99 09 *Tel : 05 90 99 60 50*



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE



Avec des missions élargies, renforcées ou recentrées, la nouvelle DAAF :

✓ met en œuvre l'ensemble des politiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

en veillant à la cohérence des actions des établissements publics sous tutelle du MAAPRAT présents en Guadeloupe ; elle décline localement les politiques agricoles, alimentaires et territoriales de l'Etat ;

✓ veille à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments dans le domaine de compétence du Ministre chargé de l'agriculture ;

✓ contribue à la mise en œuvre en Guadeloupe du Programme national pour l'alimentation, visant à faciliter l'accès à tous à une alimentation de qualité et à promouvoir notre patrimoine alimentaire et culinaire ;

✓ veille à la santé et à la protection des animaux et des végétaux ;

✓ assure des fonctions d'évaluation de l'action publique, d'analyse économique et de prospective, en complément des enquêtes statistiques ;

La nouvelle DAAF regroupe les services de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt et de la Direction des Services Vétérinaires



✓ met en œuvre le Programme de Développement Rural de la Guadeloupe, sous l'autorité du Préfet, en lien avec les collectivités (Région et Département) et en concertation avec les organisations professionnelles agricoles et les acteurs du monde rural ;

✓ contribue à orienter l'agriculture vers des modes de gestion durables, préservant les ressources, notamment le foncier, et respectant l'environnement ; elle s'engage pour faire émerger une filière bois en Guadeloupe ;

✓ assure la responsabilité académique pour l'enseignement technique agricole, tout en renforçant ses liens avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur ;